

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. Christian BOULAY, Maire.

Présents : M. BOULAY, M. BRAULT, M. CAUCHOIS, Mme SUREAU-RETRIF, Mme FORET, M. COUSIN, M. FRICOT, M. GANDON, M. GAUDREE, Mme GAUTIER, Mme JOHAN, Mme JARDIN, Mme MEZIERE, Mme MOREAU Marie-Françoise, M. RENARD, Conseillers municipaux

Excusés : Mme BELLANGER, Mme TAUNAI, M. HULOT, Mme MOREAU Vanessa M. POULAIN.

Absent: M. JOUET, Mme LESAGE, M. GUITER

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Madame Aurélie MEZIERE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du procès-verbal du 27 février 2025

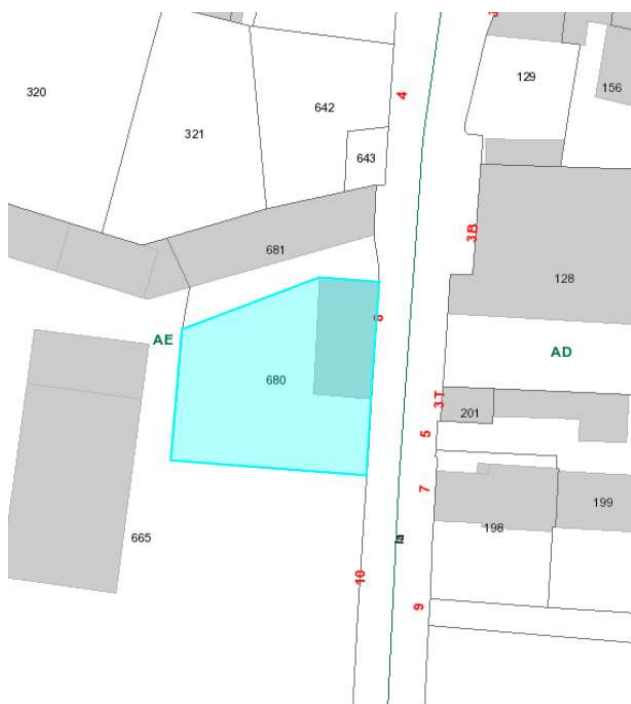
Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

DECISION DU MAIRE

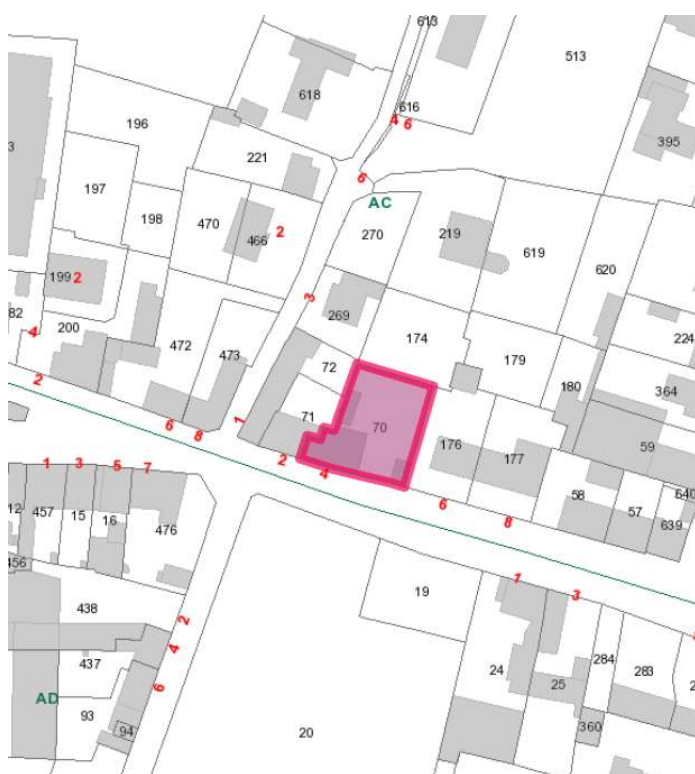
N°2025-004 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, 2 impasse de la Tannerie, cadastrée section AH n°178.



N°2025-005 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue Tanquerel de la Panissay, n°8, cadastrée section AE n°680.



N°2025-006 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur une propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, avenue de Sablé, n°4, cadastrée section AC n°70.



N°2025-007 : L'indemnité de sinistre proposée par MMA (1564.24€) est acceptée.
Cette somme sera allouée au règlement du vol du 22 septembre 2024 au parc des sports.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Compte rendu de la commission « Aménagement du Territoire » du 3 mars 2025

Objet : Point d'étape sur les différents projets en cours pour « *Petites Villes de Demain* »

Présents : *Monsieur Christian BOULAY, Madame MOREAU Marie-Françoise, Monsieur CAUCHOIS Xavier, Madame FORET Florence, Monsieur BRAULT Jacques, Madame SUREAU RETRIF Gwénola, Madame JARDIN Véronique, Monsieur HULOT Jacky, Monsieur GANDON Julien, Madame TAUNAIS Maryse, Madame MICHENAUD Louise*

Excusés : *Madame LESAGE Marylène, Monsieur GAUDREE Daniel, Monsieur GUITER Roger, Madame JOHAN Anne-Flore*

Ci-après l'ordre du jour de la commission PVD :

01. Délestage / contournement
02. Ilot des pharmacies
03. École René Cassin / CER
04. Étude mobilité
05. Boutique éphémère
06. Révision PLUi
07. Questions diverses

La présentation est annexée.

01. Délestage / contournement

À la suite du recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en début d'année 2025, deux réunions ont été organisées en présence d'Iris Conseil (AMO retenu) et des partenaires dont la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (CCPMG), la Ville de Meslay-du-Maine, le Conseil Départemental de la Mayenne et l'État.

Monsieur BOULAY rappelle qu'un point de vigilance sera apporté concernant la question des convois exceptionnels.

Présentation du calendrier. Monsieur CAUCHOIS rappelle que Cécile GAUDOIN, architecte conseil et Louise QUINTANA, paysagiste conseil ont travaillé le planning en privilégiant le parallélisme des tâches plutôt qu'un séquençement, optimisant ainsi les délais.

Monsieur GANDON précise que l'assainissement des eaux usées Route de Saint-Denis n'a sans doute pas besoin d'être repris. Monsieur CAUCHOIS souhaite intégrer les calendriers de la CCPMG aux calendriers de la Mairie pour gagner en efficacité sur les travaux des réseaux.

Se posera ensuite la question de la maîtrise d'œuvre où la commission devra apporter une réponse : maîtrise d'œuvre confiée au Conseil Départemental via Mayenne Ingénierie ou confiée à un cabinet privé ? Madame TAUNAIIS s'interroge sur le taux de pourcentage de rémunération d'un cabinet privé qui est en moyenne de 5% du montant des travaux contre 9% pour Mayenne Ingénierie.

M. CAUCHOIS précise que le coût est certes important mais il faudra aussi considérer le respect des délais, le degré de souplesse, la méthode de travail... pour choisir la maîtrise d'œuvre. Le choix devra être stratégique, en tenant compte de l'avis d'Iris Conseil mais aussi des différents interlocuteurs. Le choix de la Maîtrise d'Œuvre se fera en mai à la fin de l'étude de faisabilité.

M. CAUCHOIS indique que la question financière devra être abordée avec les partenaires. Des courriers ont été envoyés mais sont restés sans réponse à ce jour.

02. Ilot des pharmacies

Rappel de la mission diagnostic structurel par le Bureau d'études BECB.

À la suite de la commission, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) va être lancée pour notamment préciser le programme de l'opération. Monsieur CAUCHOIS s'interroge sur l'usage du bâtiment de l'ancienne pharmacie : quel type de commerce ? bureaux ou logements à l'étage ? coworking ? maison de services ?

Monsieur GANDON propose de prendre contact avec Smile Articom pour impliquer les commerçants au projet.

Monsieur CAUCHOIS souhaite se pencher sur la question du commerce et se demande si une mission de manager de commerce pourrait être mise en place sur la Ville. Cela pourrait nous orienter sur ce projet.

03. École René Cassin / CER

À la demande de la dernière commission, une mission complémentaire a été demandée au bureau d'étude Belenfant&Daubas pour évaluer la transformation du site de l'ancien CER en logement. Nous attendons un retour courant avril. La Banque des Territoires est en mesure de nous accompagner dans le cadre de co-financement des crédits d'ingénierie via l'enveloppe avec le Conseil Départemental à hauteur de 50% du montant de l'étude.

À la suite de cette commission, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) va être lancée. Même schéma que pour l'AMO de l'ilot des pharmacies.

→ Un travail de priorisation devra être entrepris à la suite des études lancées. Le plan-guide permettra d'appui pour hiérarchiser les projets.

04. Étude de mobilité

Monsieur BOULAY présente une proposition d'étude de mobilité / stationnement.

Madame FORET et Madame TAUNAIIS s'interrogent sur l'utilité. Une étude a déjà été faite par le passé. Monsieur CAUCHOIS répond que l'étude est trop ancienne et ne répond plus à l'actualité. Cette nouvelle étude permettra de repenser le stationnement en fonction de la demande et des flux de circulation pour répondre aux futurs projets.

La commission s'interroge sur le prix élevé pour une étude de stationnement et souhaite que d'autres bureaux d'études soient interrogés. L'offre va être revue avec Louise QUINTANA et Cécile GAUDOIN afin de pouvoir en rediscuter.

M. CAUCHOIS précise que l'objectif de cette étude est de « déminer » le sujet du stationnement dans le centre-ville.

Mme SUREAU-RETRIF indique que cette étude pourra être un appui pour effectuer modifications.

05. Boutique éphémère

Le bilan de la seconde édition de la boutique éphémère a été communiqué à l'ensemble de la commission. Monsieur CAUCHOIS ajoute que le chiffre d'affaires a augmenté de 20 % par rapport à la dernière édition. Les travaux de réfection ont été réalisés par les services techniques de la ville pour un montant total 6 000€.

06. Révision du PLUi

- Concernant le point 6. A. Implantation des constructions nouvelles en UA1 et UB1 par rapport aux voies ou emprises publiques : *« En cas de retrait, l'espace entre les logements et la voie doit être constitué au minimum de 70% d'une surface perméable permettant l'infiltration des eaux pluviales ».*

Les élus de la commission s'interrogent sur le 70% et se questionnent sur ce chiffre. Ils estiment cela trop contraignant. Les élus seraient plus favorables à inscrire 60%. Nous allons reprendre attache avec Louise QUINTANA et nous partagerons sa réponse.

- Concernant le point 6. C. Hauteur maximale des constructions en zones UA1 et UB1 : *« La hauteur maximale des constructions ne pourra excéder R2 (ajouter + attique) soit 10 m »*

Concernant les 12m, la commission ne souhaite pas limiter les projets. Monsieur BOULAY souhaite enlever les 10m et inscrire seulement R+2.

M. CAUCHOIS précise qu'il faudra rester vigilant concernant les futures constructions afin de garder l'identité du centre-ville de Meslay-du-Maine.

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la commission.

ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Compte rendu de la commission Administration Générale et Développement Economique du 17 mars 2025

Présents : Christian BOULAY, Xavier CAUCHOIS, Marie-Françoise MOREAU, Florence FORET, Jacques BRAULT, Gwénola SUREAU-RETRIF, Véronique JARDIN, Jean-Marc POULAIN, Nicolas RENARD, Roger GUITER.

Assistaient également : Solène CHAUVEAU, secrétaire générale et Benoit GASSIOT, comptable.

Excusés : Huguette GAUTIER, Vanessa MOREAU

Absent : Daniel GAUDREE.

La présentation de la commission est annexée.

Comptes administratifs et comptes de gestion 2024 :

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les comptes administratifs de l'année 2024 des budgets : général, salle socioculturelle, lotissement des Néfliers, ZAC du Moulin à Vent.

Les comptes de gestion 2024, établis par le receveur municipal, trésorier de la commune de MESLAY DU MAINE pour les budgets ci-après nous ont été transmis. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

	COMPTES ADMINISTRATIFS 2024					
	DEPENSES		RECETTES		RESULTATS CLOTURE 2024	
	Crédits ouverts	Réalisés	Crédits ouverts	Réalisés	Excédents	Déficits
Budget Général						
Section d'Investissement	3 443 251,93 €	2 236 405,90 €	3 443 251,93 €	2 043 530,67 €		-192 875,23 €
Section de Fonctionnement	4 160 832,87 €	3 538 063,85 €	4 160 832,87 €	4 439 701,05 €	901 637,20 €	
Total budget général	7 604 084,80 €	5 774 469,75 €	7 604 084,80 €	6 483 231,72 €		
Salle Socio-Culturelle						
Section d'Investissement	1 917 992,32 €	87 043,08 €	1 917 992,32 €	124 929,49 €	37 886,41 €	
Section de Fonctionnement	91 053,33 €	73 059,37 €	91 053,33 €	73 070,70 €	11,33 €	
Total salle socioculturelle	2 009 045,65 €	160 102,45 €	2 009 045,65 €	198 000,19 €		
ZAC Moulin à Vent						
Section d'Investissement	353 238,44 €	0,00 €	353 238,44 €	0,00 €		
Section de Fonctionnement	353 238,30 €	0,00 €	353 238,30 €	0,00 €		
Total "ZAC Moulin à Vent"	706 476,74 €	0,00 €	706 476,74 €	0,00 €		
Lotissement des Néfliers						
Section d'Investissement	992 850,00 €	315 747,61 €	992 850,00 €	499 802,47 €	184 054,86 €	
Section de Fonctionnement	873 934,06 €	646 292,42 €	873 934,06 €	457 854,40 €		-188 438,02 €
Total "Lotissement des Néfliers"	1 866 784,06 €	962 040,03 €	1 866 784,06 €	957 656,87 €		

Monsieur CAUCHOIS précise que la situation de la commune est saine. Il est à noter que les dépenses de fonctionnement du budget général augmentent de 3.3% (l'inflation ralentit). Pour rappel, en 2023 la commune avait perçu une indemnité d'assurances de plus de 200 000 € suite au sinistre de la toiture du pôle enfance.

Les charges de personnel augmentent dues au glissement vieillissement technicité, au versement en 2024 de la Prime Pouvoir d'achat. Par ailleurs, les cotisations CNRACL vont augmenter de 3% chaque année pendant 4 ans.

Du côté des recettes de fonctionnement, les bases de la taxe foncière ont subi des augmentations sur 2 ans (+ 7.1%, +4%) et les recettes de la CAF sont meilleures qu'attendues.

L'excédent de fonctionnement du budget de la commune est meilleur qu'escompté.

Les dépenses d'investissement du budget général ont augmenté (réalisation du terrain synthétique et du pumptrack). Un travail sera à effectuer pour l'avenir, entre les dépenses d'usage et les grands projets (PVD), ce qui pourrait amener à revoir les dépenses d'usage pour réaliser d'autres projets.

Monsieur Christian BOULAY quitte la salle du conseil, Madame Marie-Françoise MOREAU prend la présidence de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les comptes administratifs de l'année 2024 des budgets : général, salle socioculturelle, ZAC du Moulin à Vent, lotissement des Néfliers.

Monsieur BOULAY rejoint la réunion et prend la Présidence de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les comptes de gestion de l'année 2024 des budgets : général, salle socioculturelle, ZAC du Moulin à Vent, lotissement des Néfliers.

→ **Affectation des résultats 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit les résultats 2024 :

	AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024						
	Excédent de fonctionnement 2024	Déficit de fonctionnement 2024	Excédent d'investissement 2024	Déficit d'investissement 2024	Affectation à l'investissement (1068)	Report en fonctionnement (002)	Report en investissement (001)
Budget Général	901 637,20 €			192 875,23 €	801 637,20 €	439 401,84 €	1 051 059,72 €
Salle socio-culturelle	11,33 €		37 886,41 €				-86 056,08 €
ZAC du Moulin à vent							
Lotissement des néfliers		188 438,02 €	184 054,86 €			-134 100,41 €	-315 747,61 €

Budget Général

Excédent de fonctionnement : 901 637.20 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement pour 801 637.20 €

Report de l'excédent en section de fonctionnement : 439 401.84 €

Déficit d'investissement : 192 875.23 €

Report de l'excédent en section d'investissement : 1 051 059.72€

Budget Salle socioculturelle

Excédent de fonctionnement de 11.33 €

Excédent d'investissement : 37 886.41 €

Report du déficit en section d'investissement : 86 056.08 €

Budget ZAC du Moulin à Vent

Excédent de fonctionnement de 0.00 €

Report de l'excédent en section de fonctionnement : 0.00 €

Déficit d'investissement : 0.00 €

Report du déficit en section d'investissement : 0.00 €

Budget Lotissement des Néfliers

Déficit de fonctionnement : 188 438.02€

Report du déficit en section de fonctionnement: 134 100.41 €

Excédent d'investissement : 184 054.86 €

Report du déficit en section d'investissement : 315 747.61€

Endettement de la commune

ANNUITES D'EMPRUNT	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2019	353 931,33 €	65 131,50 €	288 799,83 €	2 064 095,45 €
2020	359 704,21 €	56 510,42 €	303 193,79 €	2 075 295,62 €
2021	189 424,12 €	45 965,23 €	143 458 89 €	1 772 101,83 €
2022	188 614,74 €	41 851,73 €	146 763,01 €	1 632 004,44 €
2023	179 586,33 €	37 738,29 €	141 848,04 €	1 485 241,43 €
2024	160 532,51€	34 348,27 €	126 184,24 €	1 943 393,39 €
2025	201 865,93€	46 440,78€	155 425,15 €	1 817 209,15 €
2026	214 572,52 €	46 624,33 €	167 948,19 €	1 661 784,00€
2027	211 889,07 €	41 989,00 €	169 900,07 €	1 493 835,81 €
2028	209 877,95 €	37 248,48 €	172 629,47 €	1 323 935,74 €
2029	207 866,79 €	32 398,48 €	175 468,31 €	1 151 306,27 €
2030	205 855,06 €	27 434,65 €	178 421,01 €	975 837,96 €
2031	203 844,51 €	22 352,37 €	181 492,14 €	797 416,95 €
2032	201 900,87 €	17 146,93 €	184 753,94 €	615 924,81 €
2033	192 982,99 €	11 812,12€	181 170,87 €	431 170,87 €
2034	47 966,50 €	7 966,50 €	40 000,00 €	250 000,00€
2035	46 610,50 €	6 610,50 €	40 000,00 €	210 000,00 €

Il est précisé que la commune a contracté un emprunt de 600 000 €, en décembre 2024, pour la réalisation du terrain synthétique

Endettement du budget de la salle socioculturelle

ANNUITES D'EMPRUNT	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2019	11 839,27€	1 839,28 €	9 999,99 €	
2020	15 590,32€	2 257,00 €	13 333,32 €	190 000,01 €
2021	15 427,65€	2 094,33 €	13 333,32€	176 666,69€
2022	15 264,99€	1 931,67 €	13 333,32€	163 333,37 €
2023	15 102,32€	1 769,00 €	13 333,32€	150 000,05 €
2024	14 939,65 €	1 606,33 €	13 333,32 €	136 666,73 €
2025	14 776,99€	1 443,67 €	13 333,32€	123 333,41€
2026	14 614,32€	1 281,00 €	13 333,32€	110 000,09€
2027	14 451,65€	1 118,33 €	13 333,32€	96 666,77 €
2028	14 288,99€	955,67 €	13 333,32€	83 333,45 €
2029	14 126,32€	793,00 €	13 333,32€	70 000,13 €
2030	13 963,65 €	630,33 €	13 333,32 €	56 666,81 €
2031	13 800,99€	467,67 €	13 333,32 €	43 333,49 €
2032	13 638,32€	305,00 €	13 333,32€	30 000,17 €
2033	13 475,65 €	142,33 €	13 333,32€	16 666,87 €
2034	3 343,70 €	10,17 €	3 333,53 €	3 333,53 €

→ Taux d'imposition directe 2025

Pour rappel, les taux actuels sont les suivants :

Impôts	Taux 2024
Taxe sur le foncier bâti	49.89 % *
Taxe sur le foncier non bâti	39,62%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	20.95 %

(*) taux communal : 30.03 % + taux départemental : 19.86 %

La commission propose de maintenir les taux pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025 comme présentés ci-dessus.

Budgets primitifs 2025



Projets 2025

BUDGET PRINCIPAL

Petites Villes de Demain :

- AMO délestage ; 165 000€ (dont 120 000 € en RAR)
- Ilôt des pharmacies : 40 000 €
- Ecole CASSIN CER : 25 000 €
- étude futur lotissement : 30 000 €
- archi/paysagiste : 25 000€
- Étude mobilité : 30 000 €

AUTRES PROJETS SIGNIFICATIFS

- Panneaux photovoltaïques espace meslinois : 133 000€
- Voirie : rue de la gare 650 000 €, aménagement parking Jeanne de laval : 110 000€, aménagement + EP allée du Vassé et imp, de la Tannerie : 50 000 €

12



Projets 2025

BUDGET PRINCIPAL

- Acquisition matériel : remplacement véhicule services techniques 25 000€, balayeuse tractée 11 000€
- Cimetière : cavurnes 14 000 € et allée béton désactivé 20 000 €
- Pôle enfance remplacement pompes à chaleur 30 000€
- Tyrolienne parc de la mairie : 20 000€
- Parc des sports : local technique pour tracteur : 37 000 €, terrain de padel 20 000 €
- Gendarmerie : peinture extérieure : 10 000 €
- Marché voirie avec CCPMG : 50 000 €

13

Monsieur CAUCHOIS précise que le montage des budgets prévisionnels a été réalisé avec prudence. A ce jour, il existe une incertitude concernant le montant des dotations de l'Etat.

Monsieur POULAIN souhaiterait un récapitulatif des études réalisées depuis le début du mandat (dépenses/recettes).

Monsieur CAUCHOIS précise que les études dans le cadre du plan guide et sont essentielles pour amorcer les travaux. Par ailleurs, il indique qu'il faudra un plan pluriannuel des travaux.

Il informe que les ressources de la commune sont bonnes, cependant lorsque Petites Villes de Demain a débuté, les accompagnements financiers escomptés était à hauteur de 50%, aujourd'hui la période est plus compliquée les financements sont revus à la baisse et donc des choix seront nécessaires.

Madame JARDIN est surprise de voir une dépense de 20 000€ pour les terrains de padel étant donné que cet équipement est financé par le Conseil Départemental. Monsieur BRAULT précise que l'alimentation du terrain en électricité est à la charge de la commune.

Madame FORET se questionne concernant la mise en place d'une tyrolienne dans le parc de la mairie. Il faut faire des choix, mais selon elle, une tyrolienne n'est pas une priorité, les frais d'entretien seraient onéreux, et plusieurs collectivités ont eu des soucis de sécurité suite à la mise en place de cet équipement. Il ne faut pas non plus oublier que le parc de la mairie accueille différentes manifestations dans l'année qui demandent de l'espace.

Salle socioculturelle.

L'équilibre en fonctionnement est lié à une subvention du budget de la commune.

Suite à la réalisation des travaux, la commission propose que la commune contracte un emprunt à hauteur de 1 250 000€ sur 15 ou 20 ans (à voir selon les offres). La commission souhaiterait que les offres d'emprunt soient étudiées au Conseil du 17 avril prochain.

Lotissement des Néfliers :

Le lot N va être vendu à Mayenne Habitat. Le lot M (logements intermédiaires) est disponible.

Saur la tranche 2 de 16 parcelles :

- 9 parcelles sont vendues
- 4 parcelles sont réservées
- 3 parcelles sont disponibles

	DÉPENSES	RECETTES
BUDGET GÉNÉRAL		
Section de fonctionnement	4 235 470,68 €	4 235 470,68 €
Section d'investissement	2 710 146,97 €	2 710 146,97 €
TOTAL BUDGET GÉNÉRAL	6 945 617,65 €	6 945 617,65 €
SALLE SOCIOCULTURELLE		
Section de fonctionnement	143 047,00 €	143 047,00 €
Section d'investissement	1 760 987,00 €	1 760 987,00 €
TOTAL BUDGET SALLE SOCIOCULTURELLE	1 904 034,00 €	1 904 034,00 €
ZAC MOULIN A VENT		
Section de fonctionnement	353 238,30 €	353 238,30 €
Section d'investissement	353 238,44 €	353 238,44 €
TOTAL BUDGET ZAC MOULIN A VENT	706 476,74 €	706 476,74 €
Lotissement des Néfliers		
Section de fonctionnement	650 076,33 €	650 076,33 €
Section d'investissement	572 120,32 €	572 120,32 €
TOTAL BUDGET LOTISSEMENT NEFLIERS	1 222 196,65 €	1 222 196,65 €
TOTAL GÉNÉRAL	10 778 325,04 €	10 778 325,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les budgets primitifs 2025 selon le tableau présenté ci-dessus.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Compte rendu de la commission Urbanisme et Environnement du 11 mars 2025

Présents : Gwénola SUREAU, Jacques COUSIN, Patrice FRICOT, Roger GUITER, Daniel GAUDREE, Julien GANDON, Corinne BERTREL service urbanisme

Excusés : Christian BOULAY, Jacky HULOT, Mme TAUNAI Maryse

- **Poubelles publiques dans Meslay du Maine**

Ce point sera revu dans une autre commission ultérieurement.

Parking Jeanne de Laval

Quatre devis ont été demandés par Ludovic PENNEL : KALIGEO, PLAINE ETUDE, PRAGMA INGENIERIE et TECAM.

Deux entreprises ont été supprimées. Leur dossier étant incomplet, il n'y avait pas assez de données. Il reste KALIGEO et PLAINE ETUDE.

Ludovic PENNEL a établi un comparatif. Louise QUINTANA et Cécile GAUDOUIN ont, de leur côté, établi un autre comparatif et ont mis leurs données en commun pour présenter un tableau (cf annexe).

MISSION	KALIGEO	PLAINE ETUDE
EP / Esquisses	1 300,00	
AVP	1 700,00	Cout travaux x 8 % x 30 %
PRO	2 800,00	Cout travaux x 8 % x 20 %
ACT	1 000,00	Cout travaux x 8 % x 10 %
VISA		Cout travaux x 8 % x 5 %
OPC		Cout travaux x 8 % x 5 %
DET	2 700,00	Cout travaux x 8 % x 25 %
AOR		Cout travaux x 8 % x 5 %
TOTAL € H.T.	9 500,00	7 200,00
TOTAL € TTC	11 400,00	8 640,00
Option		
	PLAN TOPO : 990 € H.T.	TEST PERMEABILITE : 1350 € H.T.
	REUNION PUBLIQUE : 550 € H.T.	
NOTE /10	7,58	10,00

Après relecture commune du tableau, la commission demande des explications sur la ligne « non compris dans la prestation » :

- Le diagnostic amiante réseaux et voirie et HAP (amiante dans l'enrobé)
- Test de perméabilité

La commission attend les réponses aux 2 points pour se positionner et ne valide pas, pour le moment, ce comparatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de KALIGEO de Changé (53) d'un montant de 9 500.00 € HT concernant la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du parking Jeanne de Laval.

Quartier Moulin à Vent (cf annexe)

Le travail de préparation de l'appel d'offre a été conjointement réalisé avec Ludovic PENNEL, Louise QUINTANA et Cécile GAUDOUIN.

Le document a été établi dans le respect de la préservation de la qualité de vie des futurs habitants, environnement naturel, agréable et accessible à tous.

Malgré une rédaction précise, la commission souhaite, si possible, indiquer un prix au m² à ne pas dépasser pour ne pas que les architectes ne fassent un projet trop coûteux.

Questions diverses

Révision du classement sonore du réseau routier :

La préfecture demande un avis concernant la RD 21, pour le classement sonore des infrastructures routières dans le département de la Mayenne. La RD21 sur Meslay du Maine était classée 3 sur une bande de 100m. Après modification, la RD21 est coupée en 2 catégories : catégorie 3 (rouge) largeur maximale des secteurs affectés par le bruit est de 100m, catégorie 4 (orange), largeur maximale des secteurs affectés par le bruit est de 30m.(voir plan)

La commission donne un avis favorable à cette révision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable concernant la révision du classement sonore des infrastructures routières dans le département de la Mayenne.

PROMOTION ET ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

Compte rendu de la commission Promotion Attractivité de la Commune du 13 mars 2025

Etaient présents : Véronique JARDIN, Huguette GAUTIER, Aurélie MEZIERE, Marie HOUDAYER
Agent référente et Françoise MOREAU,

Absente excusée: Anne-Flore JOHAN,

Absents : Marylène LESAGE, Frédéric JOUET,

1. Stagiaire

Elias VANAMANDEL est en licence 2 à l'UCO Laval, motivé en communication (écriture, photos...). Peut effectuer son stage à partir du 12 mai. Missions : bulletin, suivi travaux salle socio (photos), suivi des réseaux sociaux

2. Bulletin

Cf.Chemin de fer

3. Panneau lumineux

Le panneau devait être installé en février. La CCPMG est en attente de la réponse d'une commune qui doit déterminer l'emplacement du panneau

4. Goodies

Les tote bags ont été commandés à Marion PICARD-CHARVET (Planète Cousettes). Ils sont fabriqués en Bretagne et seront donc customisés à Meslay

Des sacs à dos ont également été commandés.

5. Site internet / Intra Muros

L'ajout de la nouvelle vidéo rétrospective a été fait. Des modifications concernant l'annuaire des professionnels de la santé ont également été effectuées pour faciliter le lien avec Intra Muros

6. Frise calendrier travaux salle socio

Livraison vendredi 15 mars. Elle reprend le calendrier des travaux de la salle socio. Des photos illustrant les phases de travaux seront ajoutées en dessous de la frise au fur et à mesure de l'avancement

7. CME

Le groupe est toujours aussi motivé et assidu aux réunions. Ils ont préparé le rallye de Pâques (en lien avec le service Tourisme de la CCPMG). Celui-ci aura lieu le vendredi 18 avril. 2 circuits seront proposés en fonction de l'âge des participants. Les enfants devront trouver les lieux emblématiques de la commune (piscine, écoles, mairie...) en résolvant des énigmes élaborées par les enfants du CME.

Un après-midi jeux est également prévu avec les résidents de la Providence en avril et un atelier bricolage (boîte à idées et nichoirs) en mai

8. Vidéo 2025

Tournage suivant planning – déjà réalisé ->soirée Brésilienne

A venir -> le yoga du rire, la crèche, le camp d'été du centre de loisirs, la commémoration du 8 mai...

Un calendrier est complété au fur et à mesure des événements pour permettre à Arnaud HOUDAYER d'organiser les tournages. Nous avons veillé à ne pas mettre les mêmes événements deux années de suite de manière à mettre en lumière d'autres associations.

9. Illuminations

Le contrat de location se termine cette année. Nous sommes en train de recevoir plusieurs fournisseurs qui vont nous faire des propositions. Notre objectif est de réaliser des économies si possible. Il est possible d'envisager d'acheter des consommables (guirlandes crépitantes...) plutôt que de les louer car cela reviendrait moins cher au final.

Cela réduirait le budget fonctionnement mais augmenterait un peu le budget investissement

10. Commémoration 8 mai – partenariat écoles élémentaires

Les 2 écoles élémentaires ont été sollicitées et ont répondu favorablement à notre demande de marquer plus particulièrement ce 80^e anniversaire de l'armistice.

ENFANCE FAMILLE ET SOLIDARITÉ

Tarifs séjour été organisé par l'espace meslinois

Rappel des objectifs du séjour :

- Permettre aux familles de vivre des moments de détente et de loisirs en dehors de leur cadre habituel
- Permettre l'accès aux vacances, pour les ménages rencontrant des difficultés (financières, familiales...)
- Favoriser les échanges entre les générations à travers des activités nouvelles
- Proposer une ouverture culturelle à tous
- Créer du lien entre des personnes qui ne se côtoient pas habituellement, favoriser la mixité sociale
- Impliquer les habitants dans la préparation du séjour

Point sur les recherches

Des recherches auprès des PEP 53 depuis septembre qui ont mis plus de 4 mois pour nous répondre négativement. Des recherches auprès de 7 auberges de jeunesse dont 2 était disponibles : Le Genêts (Mont Saint Michel) et la Rochelle (déjà fait en 2017).

La commission séjour a choisi la Rochelle, pour sa multitude de services proposés pour tous : accessibilité mer et centre-ville, de nombreuses animations pour tous et pour tous les âges.

Budget réel Cherbourg 2024

Dépenses		Recettes	
Transport	3 050,00 €	Participation familles	2 158,00 €
Hébergement	5 558,64 €	Commune Meslay	2 435,64 €
activités payantes (20€/pers)	605,00 €	CAF	2 435,00 €
Alimentation	250,00 €	MSA	2 435,00 €
TOTAL	9 463,64 €	TOTAL	9 463,64 €

Budget prévisionnel la Rochelle

Dépenses		Recettes	
Transport	3 045 €	Participation familles	2 500 €
Hébergement	6 803 €	Commune Meslay	2 866 €
activités payantes (20€/pers)	1 000 €	CAF	2 866 €
Alimentation	250 €	MSA	2 866 €
Total	11 098,00 €		11 098,00 €

Une différence de prix entre N-1 à Cherbourg et la Rochelle cette année de 56.50€ contre 63.80€ pour la nuitée en pension complète.

Cette différence peut s'expliquer par l'attractivité mais aussi l'inflation nationale.

Etant donné que nous avons de plus en plus de personnes à mobilité réduite et pour qui l'accès aux lits en hauteur est difficile, nous avons demandé des chambres avec le moins de lits superposés et des sanitaires au sein des chambres, ce qui explique également le cout supplémentaire.

Pour y faire face, il est prévu d'augmenter les tarifs pour les participants de 10%. Si on se réfère à N-1 cela ferait une recette supplémentaire de 277€. Cela permettrait de faire descendre le surcoût à 900€.

Aussi comme pour les autres séjours une demande de subvention à la MSA dans le cadre du GMR (grandir en milieu rural) sera demandée.

Tarifs 2024

Quotient Familial	Adultes	Enfants (-12 ans)	Enfants (-2 ans)
QF1≤ 750€	44 €	15 €	Gratuit
751€ ≤QF2≤1500€	73 €	29 €	Gratuit
QF3≥ 1501€	102 €	44 €	Gratuit
Extérieur Meslay	131 €	58 €	Gratuit

Proposition Tarif 2025 : +10%

Quotient Familial	Adultes	Enfants (-12 ans)	Enfants (-2 ans)
QF1 ≤ 750€	48 €	17 €	Gratuit
751€ ≤ QF2 ≤ 1500€	80 €	32 €	Gratuit
QF3 ≥ 1501€	112 €	48 €	Gratuit
Extérieur Meslay	144 €	64 €	Gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les tarifs présentés ci-dessus pour le séjour d'été organisé par l'espace meslinois à compter de juillet 2025.

Informations diverses :

- **Dates CM :** **jeudi 17 avril 2025**, jeudi 22 mai 2025, jeudi 3 juillet 2025.
- **Balade découverte des paysages meslinois :** vendredi 4 avril à 17h30
- **Inauguration du terrain synthétique :** samedi 5 avril à 10h30
- **Passage du Régional Tour Pays de la Loire dans la commune :** 10 avril 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.